

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2280

présenté par

M. Sommer, M. Batut, Mme Marsaud, Mme Charvier, M. Bouyx, M. Damien Adam, M. Haury,
Mme Sylla, M. Perrot, M. Colas-Roy, Mme Hérin, M. Pellois, Mme Boyer, M. Lejeune,
Mme Beaudouin-Hubiere, Mme Brulebois, Mme Degois, Mme Mauborgne, M. Matras,
Mme Sarles, M. Daniel, Mme Le Feur, Mme Claire Bouchet, Mme Vanceunebrock, M. Vignal,
M. Perea, Mme Chalas et M. Claireaux

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.